

Image not found or type unknown



Budget non vote en assemblee

Par **marcel75**, le **13/06/2015** à **20:53**

bonjour

si a notre prochaine ag on arrive pas vote un budget quelle sont les conséquence ??

Par **pieton78**, le **15/06/2015** à **19:40**

Pas de budget ?

Le syndic ne peut assurer la gestion de l'immeuble, il devra demander au tribunal la nomination d'un administrateur provisoire. Vous allez savoir ce que ça vous coûte...

Il faut voter un budget, mais vous pouvez amender celui qui vous ait proposer. Ne pas approuver certains postes. Mandater le C-S pour consulter d'autres prestataires etc.